

**Comité de Programmation LEADER Ardèche<sup>3</sup>**

**Relevé de décisions du Comité de programmation  
N°29 du 01/03/2021 par Visioconférence**

**Membres publics :**

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Dominique ALLIX, Lynda BOUET ;
- Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale : Pascal WALDSCHMIDT ;
- Syndicat Mixte Centre Ardèche : Alain SALLIER ;

**Nombre de présents : 4**

**Nombre de votants : 4**

**Membres privés :**

- Démocratie participative / Conseil Local de Développement : Marcel HUDELLOT, Renzo CATTANEO ;
- Plateforme Initiative Ardèche méridionale : Alain CHARROUD ;
- Groupement des Sylviculteurs des Cévennes Ardéchoises : Gaston JAMBOIS ;
- Jeune agriculteur : Julien SUEUR ;
- Gérant de la SARL Terre Adélice : Bertrand ROUSSELLE ;
- Expert Europe : Elie DEMERSEMAN ;
- Experte en urbanisme : Orane DIAS ;
- Expert environnement et développement local : Alain GIBERT ;
- Collectif Pétale 07 : Marie SIMON ;

**Nombre de présents : 10**

**Nombre de votants : 9**

**Membres excusés :**

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Joël BOYER, Marion HOUETZ, Vincent AUZAS, Matthieu SALEL ;
- Syndicat Mixte Centre Ardèche : Patrick MEYER, Florent DUMAS ;
- Initiative 26.07 : Michel CAHEN
- Expert en formation / Entrepreneure en développement rural et transition : Frédéric GOLBERG, Charlène NICOLAY ;
- Experte en patrimoine naturel : Laurence JULLIAN ;
- Association Mézenc – Gerbier : Dimitri BRUN ;
- Association développement et patrimoine du Pays de Vernoux : Franck DE PIERREFEU ;
- Association Savoirs de Terroirs : Bertrand ROYER.

**Techniciens présents :**

- Service unifié LEADER : Elisa JAFFRENNOU, Florence DODET, Marlène RATEL, Chloé WIDLING, Gabriel PIC, Julia VELUT ;

**Technicienne excusée :**

- Natacha SALLES : Chargée de mission territorialisée à la Région (Autorité de gestion).



### 3) Rappel du calendrier du premier semestre 2021

Comité de programmation LEADER	Envoi du dossier de séance	Auditions	Date limite de dépôt des demandes de subvention
CP N°30 : Jeudi 17 juin 2021 à 18h	7 juin 2021	27 mai 2021	30 avril 2021

On compte sur vous !!

### 4) Demande d'enveloppe de transition du GAL

En introduction, il est rappelé les orientations stratégiques votées lors du Comité de programmation du 2 février 2021 (*voir Relevé de décision du Comité de programmation du 2 février 2021 dans le dossier de séance*).

La demande d'enveloppe de transition pour la période 2021-2022 est ensuite présentée aux membres du Comité de programmation (*voir argumentation complète dans le dossier de séance*). Après un travail technique d'identification des projets en émergence qui répondent à la stratégie, un partage avec les services de la Région, et une présentation en exécutif, le GAL se positionne sur le dépôt d'une demande ambitieuse de 2 200 000 €.

La demande est basée sur les arguments suivants :

- **Un très bon état d'avancement au 31/12/2021**

Au 31/12/2020, date de fin de programmation avant période de transition (2021/2022), on constate que :

- Le GAL a identifié en pré-sélection l'ensemble des projets permettant de consommer **l'intégralité de son enveloppe initiale** ; il est même en négatif car certains crédits comme ceux de l'assistance technique 2021-2025 n'ont pas encore été programmés ;
- Les niveaux de programmation et d'engagement suivent de près la pré-sélection, ce qui indique que les dossiers sont instruits en continu d'un Comité à l'autre et que les décisions attributives n'accusent plus de retard (mis à part encore quelques dossiers « structure porteuse ») suite à l'effort de rattrapage de début 2019 ;
- Le **taux de paiement a largement progressé en 2020** (1 363 078 € de FEADER ont été payés dans l'année) **pour atteindre 40%** de l'enveloppe globale (contre 34 % sur l'ensemble d'Auvergne-Rhône-Alpes et 26% sur la seule partie Rhône-Alpes.).

- **Une stratégie toujours cohérente et des besoins à couvrir**

- **des projets** que le GAL accompagne déjà ou qui émergent et **qui nourrissent les 4 axes de sa stratégie** ;
- **des projets de coopération qui avancent**, malgré la pandémie : 1 validé et 2 déjà bien engagés qui seront validés avant mi-2021 ;
- de la dynamique post-élections avec **des élus maintenant en place et en capacité de démarrer des projets** ;
- **des opportunités d'articulation** avec d'autres dispositifs : « Petites Villes de demain », programme PIA AJIR.

- **Une méthodologie qui a fait ses preuves pour consommer les crédits**

- Accompagner des **dossiers déjà validés en pré-sélection** et qui ne sont pas financés (le GAL est déjà déficitaire à hauteur d'environ 400 000 € lorsqu'on prend en compte le choix de « sanctuariser » les crédits dédiés à l'assistance technique LEADER) ;
- **Poursuivre l'accompagnement des projets stratégiques** ;
- Typologie des projets : cibler une partie des crédits vers des projets avec peu de risques de sous-réalisation et **des « gros » projets d'investissement** ;

- L'opportunité d'adosser LEADER à certains **co-financements** en lien avec la stratégie (dispositif « Petites villes de demain », programme PIA AJIR) et de s'appuyer sur la mission d'ingénierie financière déployée par le GAL à titre expérimental depuis novembre dernier
  - S'autoriser à recourir si besoin, en fonction de l'enveloppe obtenue, à des **appels à projets** simples et ciblés pour accélérer le processus LEADER.
- **Une évaluation finale en cours** : dans une approche de coproduction du prestataire retenu et de l'équipe technique, le GAL se donne les moyens de réfléchir à la poursuite de ses objectifs, dans une logique d'amélioration en continu, y compris au-delà du travail conduit pour la présente demande d'enveloppe de transition.
  - **Une mobilisation du GAL sur les ressources humaines dédiées à LEADER**, afin de garantir une continuité des compétences ainsi que la possibilité de consommer les crédits dans le calendrier imposé.

Sous-mesure	Fiche-action	Montant FEADER complémentaire à solliciter
19.2	1	436 257 €
	2	735 850 €
	3	448 825 €
	4	- 7 965 €
	5	101 294 €
	6	235 015 €
19.3	7	92 947 €
19.4	8	157 777 €
<b>TOTAL FEADER</b>		<b>2 200 000 €</b>

Les échanges ont fait ressortir les éléments suivants :

- Le programme LEADER restera ouvert à de nouveaux porteurs de projet. L'équipe technique sera vigilante quant à la communication à destination de ces nouveaux bénéficiaires, le temps de s'assurer de l'obtention de l'enveloppe de transition ;
- Une veille, voire du lobbying, sera effectuée sur la thématique agriculture-forêt dans le cadre de la préparation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER pour la période 2023/2027.

**Les membres valident à l'unanimité la demande d'enveloppe de transition de 2 200 000 €.**

## 5) Rapport d'activité 2020

Le GAL réalise chaque année un rapport d'activité permettant de rendre compte de tout ce qui a été effectué pendant l'année précédente mais aussi de garder la mémoire des temps forts d'année en année (*voir le Rapport d'activités 2020 du GAL et orientation 2021 pour plus de détail*).

En complément du rapport d'activité, la Région demande chaque année de produire des études de cas, permettant d'alimenter ses propres rapports d'activité à destination de la Commission Européenne (Rapport d'Activité et de Mise en Œuvre). Cette année les trois études de cas sont :

- La coopération avec l'Italie ;
- Le projet « Tous ensemble dans la lutte contre les discriminations » porté par la FOL07 ;
- La reconquête de la châtaigneraie.

Les perspectives 2021 restent conditionnées à l'obtention de l'enveloppe de transition.

**Axe urbanisme** : valoriser, partager et débattre autour du film « LEADER Ardèche<sup>3</sup>, le pari d'un urbanisme rural innovant » et accompagner l'émergence des nouveaux projets

**Axe agriculture – forêt** : valoriser le GAL 2020 et accompagner l'émergence des nouveaux projets

**Axe économie** : préparer l'après LEADER et trouver un modèle économique pour les différentes initiatives ayant émergé et continuer à s'intéresser à « l'entreprise libérée »

**Axe jeunesse et changement de pratiques** : c'est un axe qui aura une activité importante sur 2021 avec :

- Le démarrage d'un nouveau cycle de mobilisation des jeunes ;
- La concrétisation de la coopération avec le GAL Pays d'Auray : « impliquer les jeunes dans les instances de gouvernance » ;
- L'évènement EYE 2021 reprogrammé au Parlement Européen à Strasbourg les 8-9 octobre 2021 (19 jeunes) ;
- L'organisation de l'évènement annuel LEADER (plénière du GAL) sur la jeunesse et le changement de pratiques (automne) ;
- Le suivi et l'évaluation de l'expérimentation « ingénierie financière ».

Suite aux échanges, il ressort les éléments suivants :

- L'état d'avancement du dossier « ingénierie financière » fait l'objet d'un suivi par un Comité de pilotage dédié auquel participent Dominique ALLIX, Alain SALLIER, Pascal WALDSCHMIDT, Laurence JULLIAN et Marie SIMON. Ce projet fera l'objet d'une présentation lors du prochain Comité de programmation ;
- Valoriser le travail mis en place par l'équipe pour faciliter l'acculturation du GAL aux outils numériques.

**Les membres valident à l'unanimité le rapport d'activité 2020 du GAL et les orientations 2021.**

## 6) Bilan du GAL Agriculture – Forêt

**Cet évènement a rassemblé près de 80 participants**, avec un public à la fois de néophytes et d'initiés très avertis.

Un GAL sous le signe de l'adaptabilité et de l'expérimentation technique, qui compte tenu des conditions sanitaires, a pris la forme d'une web série participative en trois épisodes :

- **Jeudi 10 décembre : Mise en bouche** – Démonstration culinaire animée par le chef Jean-François Chanéac
- **Vendredi 11 décembre : Prenons la parole**
  - o Les greniers d'abondance, un collectif pour accompagner la résilience alimentaire
  - o Jacques DUBAY, Maire de Saint-Péray et Président de la Communautés de communes Rhône-Crussol
  - o Noz'Ateliers, collectif au service de la filière bois et de l'agriculture basé à Nozières (07)

- Benoit CLARET, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
- **Lundi 14 décembre « Le bouillon<sup>3</sup> de projets et d'idées »**
  - Le bouillon<sup>3</sup> de projets : un atelier au choix – projets en faveur de la forêt et du bois ; l'installation agricole ; la reconquête et la valorisation de productions agricoles ; la transition alimentaire
  - Le bouillon<sup>3</sup> d'idées : mise en perspectives des 3 épisodes

**Points clés du bilan de cet évènement :**

- Une bonne ambiance, une réelle complicité s'est dégagée entre l'équipe organisatrice, les intervenants et les participants.
- Des discours positifs sur le territoire, sur l'avenir de l'agriculture, tout en ne minimisant pas les défis à relever, ont été transmis par des intervenants de qualité.
- La présentation croisée entre les membres de la commission agriculture / forêt a été très appréciée.
- Des temps d'échanges sur les projets soutenus par LEADER se sont révélés très riches, valorisant la plus-value LEADER (Ce sont toujours les porteurs de projets et partenaires qui sont les meilleurs ambassadeurs de LEADER !)
- *Une présence limitée des membres du Comité de programmation, un peu dommage !*

**7) Validation du relevé de décisions du Comité de programmation du 2 février 2021**

Les membres valident à l'unanimité le relevé de décisions du Comité de programmation du 2 février 2021.

**8) Météo de fin de Comité**

Les membres sont invités à exprimer leur ressenti « à chaud » sur le déroulement du Comité de programmation, via la fonction « discussion » de la visioconférence.



La séance se termine à 20h.

Dominique ALLIX,  
Président du GAL Ardèche<sup>3</sup>